ment pour les chemins de fer. Mais anticiper au delà d'un certain point, ce serait ruineux pour l'avenir et le présent: pour le présent, au point de vue des ressources financières et, pour l'avenir, quant à ce qui regarde le peuple. C'est ce qui est arrivé à ce sujet.

Quant à la représentation, mon très honorable ami comprend, j'en suis sûr, que la loi concernant la représentation n'a aucun rapport avec le droit de vote et les élections. Il est exact sans doute de signaler le rapport étroit qui existe entre la représentation et les élections, mais la loi qui a trait à la représentation, ainsi que je l'ai indiqué, l'autre jour, détermine simplement le principe suivi à la Chambre des communes, après le recensement décennal, un comité étant chargé de tracer les frontières des 245 comtés qui serviront dans l'avenir à constituer la composition de la Chambre. Mais un débat a eu lieu à la Chambre sur la représentation proportionnelle. Le vote unique transférable a fait l'objet d'une discussion et la Chambre a voté sur la question. On en trouvera le compte rendu dans les Débats du 20 février 1923, et bien que mon très honorable ami ait voté pour la motion de M. Good, il est singulier que quatre-vingt-dix députés aient voté contre la motion, et soixantedouze pour. Il appert à la page 434 qu'une partie considérable des membres qui ont voté contre professaient les doctrines libérales; sur quatre-vingt-dix députés, soixante, c'est le chiffre exact, étaient des libéraux. Le temps révélera peut-être que mon très honorable ami est parvenu à rallier ses partisans à son avis, mais tant qu'il n'y aura pas de signes de conversions dans son parti, il fera mieux d'y employer ses efforts de missionnaire, au lieu de les déployer ailleurs.

La question traitée ensuite par mon très honorable ami, c'est celle des dispositions de la loi des banques. Je m'explique fort bien les commentaires qu'il a faits, dans son désir d'apaiser les collègues qui siègent immédiatement à sa gauche, pour ne point parler de ses propres partisans qui ne sont pas encore convertis. Quand j'ai appris que la Société des nations avait fixé la date de la convocation de cette conférence mondiale, j'ai cru à propos de faire profiter le Canada de cette conférence, avant que nous procédions à une refonte de la loi des banques. La semaine dernière, on a annoncé qu'on est tombé d'accord pour tenir une conférence à Londres à une date qui sera définitivement fixée en novembre et, entre temps, un comité d'experts composé de deux représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon et de la Belgique se mettra à l'œuvre en octobre. Mais le programme a été publié; on le relèvera dans le bulletin mensuel de la Société des nations, à la page 226. Les principales questions à étudier sont: la politique monétaire et le crédit, les difficultés du change, le niveau des prix, le mouvement des capitaux. Puis, relativement aux questions économiques, la politique douanière dont je dirai un mot tantôt; les prohibitions et restrictions dont l'importation et l'exportation sont l'objet, le contingentement et autres barrières au commerce, et les ententes entre producteurs. Comme on pouvait s'y attendre, les Etats-Unis d'Amérique ont eu quelque chose à dire au sujet des tarifs et il a été entendu que la discussion ne porterait pas sur la politique douanière des différents pays, mais plutôt sur la question des tarifs en général. On a décidé également d'ajouter la question de la monnaie d'argent au programme de la conférence. On espère que le mois prochain verra se réunir à Londres une conférence économique universelle, dont la description technique a été donnée dans le discours du trône.

Pendant la conférence économique qui a eu lieu ici en juillet et en août, nous avons constaté que, tout en représentant le quart de la population du globe, nous ne pouvions arriver à des conclusions qui permettraient de résoudre les difficultés qu'on a mentionnées en particulier et en public, ou de trouver la bonne méthode pour régulariser la hausse des prix des denrées, définir ce qui constitue une saine monnaie, régler la question de l'inflation et tout ce qui s'y rattache et le problème du change. Nous avons vite trouvé que ces questions ne sauraient être réglées par les représentants du quart de la population humaine. On doit se rendre compte de la situation que les Etats-Unis occupent au point de vue de la réserve d'or et du système monétaire tout entier, et du chiffre de leur population qui est de 122 millions d'habitants. La Société des nations, composée d'hommes sans passions et sans préjugés, a compris ce que je viens d'indiquer et a convoqué cette conférence universelle dont les conclusions pourront être mises en vigueur dans les autres parties du monde.

Nous avons constaté qu'un peuple de dix millions d'habitants, quelle que soit son importance,—car nous sommes relativement à notre population de dix millions le peuple qui exerce la plus grande influence sur les directives politiques et publiques, grâce à notre situation géographique et à notre rang dans l'Empire—n'exerce pas une bien grande influence quand il s'agit du système monétaire universel. Cette grande conférence, dont on fixera la date d'ouverture le mois prochain, aura lieu à Loudres et nous ne pensons pasqu'il soit juste envers la population du Canada d'accorder de nouvelles chartes aux